



Association pour le
développement de
l'apiculture
en Franche-Comté

Bulletin apicole n°27

Semaine 42

Besançon le 20 octobre 2016

Cette fin de saison apporte son lot d'**interrogations sur la qualité des colonies mises en hivernage**, que ce soit sur leur force, sur la qualité des reines, voire la pression varroa. Les situations sont contrastées, certains apiculteurs sont satisfaits et d'autres doutent sur une partie plus ou moins importante de leur cheptel.

Divers témoignages nous apportent quelques éclairages sur les paramètres ayant influés sur la qualité des colonies mises en hivernage.

Incidences des ressources

Sur la base de trois ruchers en suivi, **l'apport des ressources c'est avéré crucial** pour la puissance des colonies à cette période de la saison. Le **nourrissement a été important**, environ **20 kg et plus à la ruche**. Le nourrissement en été, fin juillet - début août, aura été déterminant pour un bon maintien des colonies, et un complément pour la mise en hivernage nécessaire.

Un rucher traité mi juillet et nourri début août présentait fin septembre 9 cadres d'abeilles, du couvain sur 4 cadres remplis à 50 % (soit 2 cadres de couvain complet) et 6 cadres de provisions.

Deux autres ruchers sur le **secteur de Rougemont**, n'ayant pas été nourris et dont l'un des deux a pu bénéficier d'un couvert végétal moutarde, présentent les caractéristiques suivantes au **18 octobre**:

	CA	CC	SC	CP
Sans couvert	6,7	0,3	0,06	6,6
Couvert moutarde	7,4	2,2	0,81	9,3

Sur ces deux ruchers, **il n'a été observé que du couvain operculé. Absence d'œufs et de larves.**

Les colonies aménagent l'espace de **ponche** en vue d'une **reprise très prochainement**.

CA : cadre d'abeilles ; **CC** : cadre de couvain ;
SC : surface couvain ; **CP** cadres de provision

Les reines sont bien présentes. Contrôle visuel effectué.

Les ruches sur couvert moutarde ont pris une dizaine de kilos en septembre, atteignant 40 kilos et plus. Le lierre y aura contribué également. Les populations ne descendent pas en dessous de 7 cadres d'abeilles.

Le rucher sans couvert a reçu un complément. Hormis trois ruches populeuses les 7 autres sont sur 6 cadres d'abeilles.

Santé des colonies

Varroas mis à part, deux catégories de constats remontent à des degrés variables :

- Présence de viroses de l'abeille, parfois très fortes, sur la fin de saison
- Présence de couvain malade (virose,...)

L'état de santé des colonies s'avèrera comme étant lié à la période de traitement des colonies contre varroas. Les colonies traitées à la mi-juillet présentaient cet automne une meilleure forme que celles traitées durant la première quinzaine d'août et au-delà.

Pression varroas

Selon les interlocuteurs, l'estimation de la **pression varroa va de faible à forte, voire très forte.**

Un lot de 20 colonies traitées APIVAR a fait l'objet d'un suivi de chutes sur 48 heures, à l'issue de 10 semaines de traitement (traitement toujours présent).

En reprenant les données des comptages sur les années antérieures, il apparaît que les chutes constatées correspondent à des années de fortes infestations. L'arrêt de ponte doit-il mener à relativiser ce classement ? Les données antérieures ne concernent pas le couvain.

Il n'est pas à exclure que les viroses et couvains à problèmes soient le fait de la pression varroas.

Une infestation importante qui double chaque mois, conjuguée à des populations affaiblies en nombre et vitalité à la sortie du mois de juin auront possiblement contribué à une pression varroa (varroa/abeille) plus forte et préjudiciable que prévu, notamment en juillet août et encore maintenant.

Si la situation observée hier est similaire dans les ruchers de la région, cela offre une période d'application de traitement pour la conduite en bio. Cela constitue également une fenêtre pour des contrôles.

Le contrôle de fin d'année sera d'autant plus nécessaire que des questions réapparaissent sur l'efficacité des traitements varroas AMM (source ADARA).

Nouvelles modalités de calcul du revenu imposable en apiculture

Le revenu calculé selon un revenu forfaitaire à la ruche prend fin. Pour l'année 2016, le calcul de l'imposition sur l'activité apicole se fera en 2017 sur la base de la déclaration des recettes HT ou TTC selon assujettissement à la TVA encaissées dans l'année.

Le régime micro BA (pour Bénéfices Agricoles) prendra comme référence 13% du Chiffre d'affaire réalisé dans la limite de 82 200 euros.

Pour retrouver l'explication du dispositif, présenté dans l'ADA France Infos N°5 cliquer sur le lien suivant : http://www.adafc.adafrance.org/downloads/Actualites/nouvelle_modalite_imposition_2016.pdf

Le marché du miel en France - production 2014 : 13 200 tonnes, production 2015 : 24 224 tonnes

Plusieurs enquêtes de FranceAgriMer sont parues ces derniers mois ainsi que le 19 octobre pour l'année 2015.

Les résultats des enquêtes sont disponibles sur France Agrimer à l'adresse suivante :

<http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Informations-economiques/Etudes-et-syntheses>

Par ailleurs, ADA France a publié une infographie sur l'année 2014 dans son dernier bulletin.

Vous pourrez accéder au document sur le lien suivant :

http://www.adafc.adafrance.org/downloads/Actualites/marche_du_miel_en_france_publi_2016.pdf

Déclaration de ruches 2016

La commission européenne a décidée d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des états membres de l'Union Européenne à compter de 2016. Afin de répondre à cette nouvelle réglementation, la DGAL a défini une nouvelle période de déclaration obligatoire : entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Pour s'informer de la démarche et accéder à un formulaire papier si besoin, cliquer sur le lien suivant :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches?id_rubrique=55

Pour accéder directement à la déclaration en ligne, cliquer sur le lien suivant :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do

Calendrier des évènements à venir

En région Bourgogne Franche-Comté

- **Journée de rencontre apiculteurs-agriculteurs** intitulée :
Agriculture, Apiculture, un univers commun : **Quelles synergies pour notre alimentation de demain ?**
Vendredi 2 décembre 2016 - Mairie de Dole, salle Edgard Faure (200 places), de 9h30 à 16h00.

Cette journée se veut un temps d'échange, dans le cadre d'Ecophyto, pour trouver des compromis et des solutions pour une meilleure prise en compte de l'abeille dans les pratiques culturale et une amélioration des ressources, tant au niveau de la qualité que de la quantité et des périodes de disponibilités.

Programme et formulaires d'inscription suivront très prochainement.
- **Journées d'Étude de l'ANERCEA - Marsannay-La-Côte (21)**
Mardi 22 et mercredi 23 novembre 2016
Pour accéder au programme et au bulletin d'inscription, cliquer sur le lien suivant :
<http://www.anercea.fr/Les-prochaines-journees.html>
- **Journées nationales du développement apicole – EPLEFPA de Vesoul (70)**
 - **Mercredi 25 janvier** : Journée ouverte à tous sur le thème de la formation en apiculture (titre définitif à venir)
 - **Jeudi 26 au vendredi 27 janvier** : Assemblée Générale d'ADA France

Hors région Bourgogne-Franche-Comté

Vous pourrez retrouver l'ensemble des journées de formations et autres évènements dans ADA France Infos N°5, ainsi que d'autres informations techniques qui sont ou seront prochainement en ligne sur le site de l'ADAFc et qui ont été mentionnées ci-dessus.

Pour y accéder cliquer sur : http://adafrance.org/downloads/adafrance_infos/adafrance_infos_num_5.pdf

La problématique de la contamination des cires sera abordée dans le cadre de deux journées

Pour plus de détail sur les journées apicultures biologiques, cliquer sur le lien suivant :

<http://www.fnab.org/actualites/evenements/920-apiculture-biologique-6-journees-pour-tout-savoir>

N'hésitez pas à prendre contact avec le technicien de l'ADA-FC au 03 81 54 71 57 ou au 06 74 97 74 15 ou par mail : jean-baptiste.malraux@franche-comte.chambagri.fr



région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ